**Critères d’évaluation des candidatures à PARÉO**

Chaque dossier sera évalué sur la base de deux rapports produits par des experts extérieurs au CS de l’Ouvroir. Les questions suivantes leur seront adressées.

C’est en s’appuyant sur ces réponses que le Conseil scientifique décidera de manière collégiale d’approuver, d’ajourner et de refuser la candidature.

**Rayonnement scientifique**

- À quel public la revue est-elle destinée ? (champ disciplinaire, niveau de spécialisation, etc.)

- Les contributeurs sont-ils puisés dans un cercle local, régional, national ou international ?

- La revue publie-t-elle des textes de première main ou des synthèses de travaux déjà publiés ?

- Le comité de rédaction et/ou le comité scientifique sont-ils puisés dans un cercle local, régional, national ou international ?

- Conseilleriez-vous la lecture de cette publication à vos collègues ?

- Conseilleriez-vous la lecture de cette publication à vos étudiants ?

- Quelle est l’originalité de cette publication par rapport au paysage des revues existantes, sur une thématique ou une discipline proches, dans l’aire académique et à l'échelle internationale ?

**Qualité scientifique**

- Les travaux publiés ont-ils un intérêt scientifique pour la discipline ?

- La qualité des articles proposés dans un même numéro est-elle homogène ?

- Le programme des volumes à venir conserve-t-il une pertinence scientifique ?

**Qualité éditoriale**

- Les règles de sélection des articles sont-elles explicites et pertinentes ?

- Le rythme de parution annoncé est-il respecté ?

- Un travail de mise en page et de correction est-il réalisé régulièrement ?

**Avis argumenté**